



Place Mendès France
64110 MazèresLezons
Tél : 0559066870
<http://www.csmazeres.org>
Courriel : centre@csmazeres.org



PROJET PEDAGOGIQUE 2015-2016

SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

CENTRE DE LOISIRS

DU CENTRE SOCIAL DE MAZERES-LEZONS

Sommaire

- Contexte de la structure organisatrice
- Le public et son territoire
- Les ressources
- Le projet associatif
- Le secteur Accueil de Loisirs
- Règlement intérieur
- Les consignes de sécurité et d'hygiène
- Horaires
- Modalités d'inscriptions
- Présentation de l'équipe pédagogique
- Nos objectifs et actions

Contexte de la structure organisatrice

Son histoire

Dans les années 80, en même temps que la population s'accroissait, la vie associative se développait largement à Mazères-Lezons. Comme tous les villages de la vallée, Mazères-Lezons s'étire le long de la départementale GELOS-NAY. La commune a néanmoins tendance à devenir une cité dortoir. Un vaste domaine sportif est alors créé et un centre village au sud de la départementale. C'est alors que germe l'idée d'un « centre d'animation dans cette zone. Les premières réalisations de ce centre seront les écoles, puis une poste, un cabinet médical, des commerces, une crèche, une bibliothèque et le centre social (1985).

L'initiative de la création du centre social a émergé de la municipalité en y associant des représentants d'associations. Son élaboration étant un acte de volonté et un pari, l'unanimité autour de la notion même de centre social ainsi que la recherche de ses moyens de fonctionner ne sont pas totalement réalisés. En 1986 un directeur est recruté mais en 1991 l'association se pose la question de la viabilité du centre social sur une commune d'à peu près 2000 habitants. La mise en place du premier contrat de projet permettait alors d'asseoir dans la durée les orientations prises et de doter les responsables d'un outil indispensable pour mener à bien la conduite du projet.

Au fur et à mesure des années qui se sont succédé, bénévoles, habitants, professionnels ont construit 7 contrats de projets. Les activités ont évolué, plusieurs conseils d'administrations se sont succédés ainsi que 4 directeurs de structure (2 de 1986 à 1992, 1 de 1992 à 2010, 1 depuis 2010).

C'est aujourd'hui le 8ème contrat de projet qui prend vie, dans un contexte social où le besoin de solidarité est bien présent. L'accroissement des inégalités sociales et territoriales favorise le développement de besoins sociaux peu ou mal satisfaits, des besoins de solidarité et de lien social.

Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, de nouvelles réponses sont à inventer pour combattre les

inégalités et l'isolement des personnes et soutenir au quotidien les habitants tout en favorisant la cohésion sociale sur les territoires.

Dans le cadre de nos missions, et guidés par nos valeurs, nos principes de solidarité, de proximité, de mixité sociale, de participation, de partage, de collectif et de réciprocité nous souhaitons apporter des temps, des espaces où chacun puisse trouver sa place.

C'est aujourd'hui le 8ème contrat de projet qui prend vie, dans un contexte social où le besoin de solidarité est bien présent. L'accroissement des inégalités sociales et territoriales favorise le développement de besoins sociaux peu ou mal satisfaits, des besoins de solidarité et de lien social.

Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, de nouvelles réponses sont à inventer pour combattre les inégalités et l'isolement des personnes et soutenir au quotidien les habitants tout en favorisant la cohésion sociale sur les territoires. Dans le cadre de nos missions, et guidés par nos valeurs, nos principes de solidarité, de proximité, de mixité sociale, de participation, de partage, de collectif et de réciprocité nous souhaitons apporter des temps, des espaces où chacun puisse trouver sa place.

Son statut juridique

Le centre social est une association loi 1901 et possède un conseil d'administration. Ce conseil d'administration comprend : 6 membres adhérents, 5 membres associatifs, 12 membres de droit (dont 4 voix consultative). Ce conseil d'administration en lien avec les missions et le contrat de projet du centre social fixe des objectifs généraux, définit des champs d'actions et accorde ou non les propositions faites le bureau et la directrice de la structure (en lien avec les besoins en interne et les besoins des adhérents et habitants du territoire).

37 salariés (8 ETP : équivalence temps pleins) travaillent au centre social tel que : une secrétaire d'accueil, une secrétaire-comptable, des animateurs et un responsable alsh (accueil de loisirs sans hébergement), un coordinateur CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), une conseillère en économie social et familiale, une directrice. Des professionnels pour le secteur d'activités sportives et culturelles.

La directrice du « Centre Social » est Mme Bontemps-Delamotte Christelle qui est engagée par l'association et ses missions sont les suivantes : assurer la direction du « Centre Social » de Mazères-Lezons, dans le respect des orientations de l'assemblée générale, des statuts, du projet global du « Centre Social », de la Charte Nationale des réseaux et des missions des centres sociaux.

Ses valeurs

Le Centre Social fait appel à ses différents secteurs afin d'apporter et de proposer des projets innovants en lien avec un objectif commun, celui de répondre au mieux aux besoins et demandes des familles et favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. L'association défend des principes qui guident au quotidien les actions et le fonctionnement : Partage – lien –solidarité- Ouverture –Convivialité-Engagement-Respect-Mixité-Valorisation-Proximité

Les fondements de l'association reposent sur 4 missions :

- * contribuer à la mise en place et au développement d'un accueil, d'animations, d'activités et de services à finalité sociale et socio éducative pour les habitants.
- * mettre à disposition une structure à vocation familiale et plurigénérationnelle afin de renforcer le lien social entre les individus et les familles...
- * favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté notamment en prenant en compte les demandes et les initiatives des habitants, mais aussi en développant la vie associative.
- * promouvoir des actions généralistes et innovantes dans le but d'optimiser l'insertion, l'autonomie des personnes, des familles dans leur milieu de vie.

Ses secteurs

Secteur ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accueil, orientation, permanences, cyberbase.

Secteur FAMILLE

Accueil/Animation collective famille : Suite à l'analyse d'un diagnostic de territoire fait en 2011, un secteur Economique social et Familial s'est ouvert en Mars 2011.

Début 2012 ce secteur a évolué en secteur « animation collective famille ». Une référente (conseillère en économie social et familial), Mme Cathy Alba, accompagne ses familles sur de nombreux sujets de la vie quotidienne et met en place différents temps de partage, de rencontre entre habitants, familles, individus.

Plusieurs types d'actions existent depuis sa création. (animations, soirées, ateliers cuisine).

Le café des parents : C'est un espace de paroles, d'échanges, d'écoute pour les Grands-parents, parents et futurs parents. Le « Café des parents » est géré par le « Centre Social » et est soutenu par le réseau Appui parent 64 (RAP64).

Les sorties familles : Financé en partie par la Caisse d'Allocations familiales, ainsi que par des actions mises en place par les familles, elles permettent à des familles d'horizons différents et plus ou moins isolées, de se rencontrer, de créer des moments d'échanges et de lien. La mise à disposition par le centre social d'un espace sécurisé et convivial permet d'atteindre un des objectifs : mixité social. Elle donne la possibilité d'accéder à des loisirs en familles à des prix abordables.

Le Point info Familiales (PIF) : Il joue un rôle d'observatoire des attentes et des besoins des familles. Le PIF a pour objectif de favoriser l'accès à toutes les familles à l'information et de simplifier les démarches quotidiennes en leur proposant un point information accessible, susceptible de les orienter rapidement.

Les domaines couverts sont: protection maternelle infantile, Protection de l'enfance, Adolescence, Famille et parentalité, Médiation familiale, Handicap, Personnes âgées. Labellisé en 2011, il se situe dans la salle de réunion et dans l'espace « café des parents » du centre social et est libre d'accès sur certaines plages horaires. Le référent familles, dans la transversalité des

services du centre social, se met à la disposition des familles afin d'entendre leurs besoins et de répondre à certaines demandes.

Action de partenariat RAP (réseaux appui parent) Rive Gauche : Organisation de journées à thème, déclinées en plusieurs temps. La dernière journée qui s'est déroulée le 16 octobre 2012 à rassemblée 200 participants dont des professionnels, mais aussi 100 invités parmi les familles adhérentes du RAP Rive Gauche.

Secteur ANIMATION DE LA VIE LOCALE

*Ateliers sportifs et culturels

Activités proposées : Enfants/Ados

Musique, Eveil musical (4-6 ans), judo, hip-hop, Ragga dance hall, anglais.

Activités proposes: Adultes

Danse béarnaise, atelier batalère, danse salsa, danse africaine, danse country, chorale, musique, ateliers d'écriture, ateliers mémoire, aquarelle, temps libre (+50ans), peinture sur porcelaine, cartonnage.

*Evènementiels

Téléthon, restos du cœur, vide-greniers, soirées animées...

Secteur ENFANCE/JEUNESSE

*CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Ce dispositif est un accompagnement individualisé de l'enfant (du CP à la 3^e) sous la forme d'aide aux devoirs et d'activités diverses (Lecture jeux de société, informatique), lui permettant de développer certaines de ses compétences et de renforcer sa confiance en lui. Le CLAS est un temps post-scolaire qui se déroule en 3 grandes étapes : Le goûter, L'aide aux devoirs, Un moment activité ou détente en lien avec la mise en confiance de l'enfant, avec les devoirs... (Lecture, jeux de société, informatique, détente...).

L'accompagnement se différencie sur la forme de l'aide aux devoirs mais, sur le fond, reprend les valeurs qui y étaient défendues (L'accueil, l'approche quasi-individualisée, le « faire ensemble »...).

* Accueil de loisirs sans hébergement

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le centre de loisirs de Mazères-Lezons se situe sur un seul site, le « Centre Social » de Mazères-Lezons.

L'équipe d'animation, par la mise en œuvre et la réalisation de ces objectifs, encadre et vit des moments avec les enfants, dans un esprit de partage, de respect à l'autre et dans une perspective d'animation globale. Le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants de 3 à 17 ans. Il fonctionne en répondant au mieux aux envies des enfants et aux attentes des familles dans la limite des possibilités.

Les ressources

Ses conventions, adhésions et partenariats

La Caisse d'Allocations Familiales :

- Prestations de services : animation globale, Animation collective familles, sortie familles (secteur famille Centre Social), aide aux temps libres (alsh), Subvention CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Soutien à la parentalité : Rap 64 (réseau appui parent du département 64)
- Rap (Réseau appui Parents) rive gauche dont le siège se situe au « Centre Social » de Mazères-Lezons
- Café des parents (secteur famille-Centre Social)
- Subventions d'équipement (Pour toutes demandes de subvention pour l'achat d'équipement ou autre, il faut établir une notification (lettre de demande), adressé à la Caisse d'allocation familial qui jugera si l'aide est accordée ou pas).

Le conseil Général :

Convention avec le conseil général qui subventionne la fonction « Pilotage » du centre social

La fédération des centres sociaux :

Convention d'adhésion à la fédération des centres sociaux

La Municipalité de Mazères-Lezons :

Convention de fonctionnement annuelle avec la mairie ; Mise à disposition du personnel : Agents d'entretien, ouvriers communaux, restauratrice scolaire (centre de loisirs).

Mise à disposition du matériel : tables, chaises, lits pour la sieste.

Mise à disposition des biens immobiliers : bâtiment dans lequel se situe le centre social ainsi que tous ces secteurs.

Atelier multimédia Pau Pyrénées :

- Convention de partenariat avec l'atelier multimédia Pau-Pyrénées et cyber-base pour le prêt d'ordinateur pour les ateliers informatiques.

DDCS (Direction Départementale de la cohésion sociale)

Agréments Accueil de Mineurs

Adhésions

- Adhésion à la fédération des centres sociaux

- Adhésion à la ludothèque des Francas située à Pau.

Partenaires

Dans le contexte actuel, lié aux territoires, au travail social, il devient nécessaire de travailler ensemble, d'unir les compétences, de mutualiser les moyens. Ainsi le centre social de Mazères-Lezons travaille avec les partenaires suivants :

- Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, Rap64 (réseau appui parent), le Conseil Général, Mairie de Mazères-Lezons, DDCS (**direction départementale de la cohésion social**).
- Commerçants et entreprises locales, associations locales, associations des parents d'élèves, OMS (**Office Municipal des Sports**)
- Mairies du territoire, Ecoles primaires, maternelles de Mazères-Lezons, collèges du territoire, Inspection académique, CDAPP (**communauté d'agglomération de Pau Pyrénées**)
- MSD (**Maison solidarité départementale**), CPIE (**centre permanent d'initiative de l'environnement**), IME (institut médico- éducatif) de Mazères-Lezons.
- Centres sociaux du département, fédération des centres sociaux des PA
- Croix Rouge, Croix Blanche, AFM (**Association française myopathie**)
- CDA Cyberbase

Le public et son territoire

Territoire

Le Centre Social se situe dans la commune de Mazères-Lezons, Mazères-Lezons est une commune de 4km²(400 hectares), située entre Gave et Coteaux, et qui compte actuellement 1976 habitants dont 503 habitants par km². La ville de Mazères-Lezons appartient à l'arrondissement de Pau et au canton de Pau-Ouest. La commune fait partie intégrante de la communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées. Elle a pour communes avoisinantes, des communes appartenant à la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées, mais aussi des communes appartenant à la communauté des communes de Gaves et Coteaux

Mazères-Lezons s'avère relativement bien fournie en équipement. La plupart des infrastructures sont regroupées dans la plaine du Gave, le long de l'avenue Général de Gaulle et autour de la place Mendès-France. Les zones commerciales et pavillonnaires étant en retrait, cette localisation est aujourd'hui la principale au centre du bourg, où se trouve notamment le Centre Social. La plaine des sports, regroupe une salle polyvalente de grande taille et un foyer des associations entourés par des terrains de sport en plein air.

Infrastructures éducatives

- 1 crèche

- 1 école publique maternelle et primaire
- 1 école calandreta associative
- 1 bibliothèque

Public

Les principaux acteurs du Centre Social sont les adhérents mais aussi les bénévoles, qui proviennent pour 60% d'entre eux de Mazères-Lezons. Le Centre Social tend à élargir sa zone d'influence et de compétence.

Animations

Zoom sur les animations ponctuelles menées par le Centre Social, avec ou sans partenariat mais toujours avec un esprit de transversalité entre les différents secteurs.

Janvier : Loto, avec les habitants du territoire (animation globale)

Mars : Carnaval ; défilé des enfants des écoles primaire et maternelle, de l'IME et de l'école la Calendreta (école qui initie l'occitan, langage local). Ainsi que un repas à thème organisé par le secteur famille sur l'Irlande.

Avril : Journée parent/enfant, organisé par le secteur famille, le CLAS et le centre de loisirs permettant aux familles de se réunir et faire des activités nouvelles.

Mai : vide greniers ; action servant à récolter des fonds pour que les jeunes puissent partir en camps. Des bénévoles et les salariés du centre social sont présents afin d'apporter leur aide.

Juin : Fête du « Centre Social » fin d'après-midi et soirée spectacle représentant toutes les activités et secteurs du centre social.

Juillet : Fête du centre de loisirs afin de clôturer le séjour et de réunir parent/enfants/animateurs.

Octobre : Repas de quartier sur le thème « un repas presque parfait ».

Novembre : Vide greniers, afin de subventionner les secteurs du centre social

Décembre : Soirée Nocturne, pour clôturer la fin de l'année et partager un moment convivial ensemble

Horaires et fonctionnement

L'ALSH fonctionne les mercredis après midi durant l'année scolaire, les animateurs récupèrent les enfants inscrits au centre de loisirs, pour le repas et les emmènent au restaurant scolaire prévu à cet effet. Les enfants sont donc sous la responsabilité de l'accueil de Loisirs jusqu'à ce que les parents viennent les chercher et ce jusqu'à la fermeture.

Nous accueillons les enfants de 3 ans à 14 ans pour les mercredis après-midi. En ce qui concerne la maternelle, c'est-à-dire les enfants âgés entre 3 et 5 ans, un agrément à été délivré pour accueillir 16 enfants maximum. Cet accueil entre dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (délivré par la CAF)

Mercredis : Demi-journée avec repas : 11h45-18h30

Demi-journée sans repas : 13h30-18h30

Petites et grandes vacances : l'ALSH fonctionne également durant les vacances scolaires (fermeture pendant les 3 premières semaines d'août)

Accueil des enfants entre 3 ans et 14 ans durant la période des vacances scolaires.

- Journée complète avec repas : 7h30-18h30
- Demi-journée, matinée sans repas : 7h30-12h00
- Demi-journée, matinée avec repas : 7h30-13h00
- Demi-journée, après-midi : 13h-18h30

Séjour de vacances

En fonction des années, nous organisons et nous proposons des camps pour les enfants âgés de 6 ans à 17 ans, et des mini-camps pour les enfants âgés entre 3 et 5 ans.

Un rôle pour chacun pour un travail en équipe :

Modalité d'inscription

Le rôle du secrétariat : C'est la secrétaire d'accueil du Centre Social qui procède à l'accueil des familles et qui explique le mode de fonctionnement pour l'inscription :

- La fiche individuelle de renseignements
- Les horaires
- Le déroulé et le tarif des repas
- Le mode de facturation
- Informe également les familles des activités selon le programme.

Les inscriptions peuvent se faire soit par téléphone, par mail ou en s'adressant directement à l'accueil du Centre Social. Concernant l'inscription des enfants, il est demandé aux parents qui souhaitent bénéficier de la restauration le midi, d'inscrire leur enfant 72h avant. En effet, la secrétaire d'accueil passe les commandes repas via la cuisine communautaire, et la commande définitive est à transmettre dernier délai 48h avant le jour de consommation, cependant, elle rajoute toujours deux repas supplémentaires. Dans le cas contraire la structure, propose aux parents de fournir un pique-nique à l'enfant qu'il consommera en même temps que les autres, au

restaurant scolaire. En cas d'absence de l'enfant, un délai de 72h est demandé également, ainsi qu'une pièce justificative si ce délai n'est pas respecté.

Le rôle de l'accueil de loisirs : c'est le responsable de l'Accueil de Loisirs qui est chargé de faire visiter les locaux aux familles mais aussi de présenter l'équipe pédagogique. Il est très important que les familles puissent repérer et ainsi se faire une idée sur l'environnement dans lequel leur ou leurs enfants évolueront par le biais d'activités ludiques, pédagogiques et sécurisées.

Encadrement

Mercredis et petites vacances : on comptabilise 5 animateurs soit en contrat d'avenir, en contrat à durée indéterminée ou en contrat d'engagement éducatif, tous diplômés, ainsi que deux stagiaires BAFA et un responsable ALSH.

Grandes vacances : on comptabilise 6 animateurs soit en contrat d'avenir, en contrat à durée indéterminée, ainsi que des contrats d'engagement éducatif, ainsi que trois stagiaires BAFA , Un responsable adjoint et un responsable.

Le responsable : Il est vigilant, présent et disponible à tous moments. Il est chargé de constituer l'équipe d'animation et de lui transmettre les objectifs pédagogiques et le fonctionnement du centre grâce au projet pédagogique. Pendant la préparation du programme du mois, il est présent pour aider les animateurs et répondre à leurs questions. Il participe à l'évaluation des activités. Il est garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant et veille à ce que l'équipe d'animation respecte ce cadre de travail. Il doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

Des réunions sont organisées une fois par mois pour que les animateurs puissent proposer des activités qui figureront sur le programme du mois suivant. Chaque animateur muni de ses recherches sur le thème proposé en amont, est libre de soumettre ses idées. Tout le monde a le droit à la parole. Un bilan est fait à chaque fin de mois, afin d'évaluer ce qui a été mis en place lors de ses activités.

Le responsable adjoint : il seconde le directeur dans ses différentes actions, Ils préparent ensemble l'accueil, se complètent lors de son déroulement et l'évaluent ensemble. Il est prêt à remplacer le directeur en cas de besoin.

Les animateurs : les animateurs préparent leurs activités (règles et matériel) en amont, et s'assurent de l'état du terrain. Ils se renseignent sur les sorties, et effectuent des réservations et rendez-vous si besoin. Durant les vacances, le temps calme peut être un moment de préparation, ou pendant le temps de garderie du soir avant de partir. Avec les enfants, ils mettent en œuvre le projet pédagogique et mènent des activités en assurant la sécurité morale, physique et affective de chacun. Ils sont responsables de leur groupe. Ils expliquent les règles de sécurité et les consignes en faisant participer les enfants. Ils encadrent, participent aux activités et incitent les enfants à y participer. Ils sont disponibles à tous moments. Les animateurs procèdent à une évaluation avec les enfants.

L'évaluation stagiaire : le responsable s'occupe de la formation des stagiaires, accompagnement suivi et évaluation. Il est aidé par les animateurs qui mènent les activités avec les stagiaires et participe à l'évaluation.

Les locaux

Des locaux sont mis à disposition de l'accueil de loisirs, dans un premier temps par la mairie de Mazères-Lezons, c'est-à-dire :

3-5 ans : la salle de garderie, la salle de sieste, et les sanitaires adaptés à l'âge des enfants de l'école maternelle publique de la commune de Mazères-Lezons.

Tous âges confondus : Le restaurant scolaire de l'école primaire publique de la commune de Mazères-Lezons.

Dans un second temps, des locaux du Centre Social appartenant à la commune de Mazères-Lezons, c'est à dire : une salle polyvalente, la cuisine (atelier cuisine), la salle informatique, la salle d'accueil de l'ALSH, ainsi que les sanitaires adaptés à l'âge d'enfants, puisque nous possédons un rehausseur, ce qui permet aux plus jeunes de pouvoir atteindre les toilettes ainsi que le lavabo sans difficulté.

Espaces extérieurs : une cour, et un espace vert qui se situe du côté de l'école maternelle publique de la commune de Mazères-Lezons

Mode de déplacement

Le Centre Social met à disposition du secteur ALSH, deux minibus de 9 places chacun. Nous utilisons aussi les transports en commun. Les enfants se déplacent à pied lorsqu'il s'agit de sorties organisées dans la commune de Mazères-Lezons, moyennant un effectif d'encadrement suffisant. Nous autorisons également, des sorties à vélo pour les plus grands à partir de 8 ans, moyennant un casque pour chaque enfant, un effectif d'encadrement suffisant vêtu d'un gilet phosphorescent afin d'améliorer leur visibilité.

Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique est mis régulièrement à jour, afin que les enfants aient toujours de quoi écrire, dessiner, colorier, coller, découper. Nous faisons également un appel au don sous forme d'affiches ou flyers glissés dans le programme, afin d'obtenir du matériel de récupération.

Règles de vie et consignes de sécurité

La vie en collectivité nécessite certaines contraintes. De manière générale, l'enfant, le préadolescent, voire l'adulte, s'engage à adopter une attitude responsable et un comportement favorisant le bon déroulement des activités, celui des autres et le respect de son environnement, en toute cordialité et convivialité. Ces règles de vie concernent tout le monde, et non seulement les enfants.

Chaque personne doit se respecter et respecter les autres, quelque soit son âge, sa culture et son milieu social.

On ne court pas dans les couloirs sans motif valable.

On ne joue pas avec la nourriture.

Le téléphone portable ne doit pas être utilisé à titre d'occupation personnelle, mais en cas d'urgence dans le cadre du travail.

L'animateur n'est pas autorisé à fumer devant les enfants.

L'alcool est strictement interdit dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Aucune photo ne sera utilisée sans avis du responsable légal ou de l'adulte concerné sur les réseaux sociaux ou sur divers affichages.

Laisser les lieux utilisés propres et rangés.

Ne pas détériorer le matériel que cela soit sur la structure ou en sortie.

Respecter les horaires d'ouverture, et de fermeture, seule l'horloge de l'accueil de loisirs fait foi.

Les activités doivent être menées dans un cadre sécuritaire, c'est-à-dire avec un taux d'encadrement suffisant, sur un terrain sécurisé, avec un matériel approprié et en respectant les besoins physiologiques de l'enfant.

L'animateur doit être assidu dans son travail, tout retard ou absence devront être justifiés au préalable. L'animateur ne doit pas insulter, frapper ou humilier l'enfant.

Les parents doivent obligatoirement emprunter l'entrée du Centre Social pour amener et venir chercher leurs enfants, ce qui limite les entrées et sorties de l'accueil de loisirs.

Une barrière de sécurité est demandée à la mairie afin de condamner le passage de la cour de l'école maternelle qui mène directement à la rue.

Un point d'accueil est prévu, le matin, l'après midi et le soir avec feuilles d'émargements et récapitulatif des présences d'enfants. Les familles doivent signer les feuilles d'émargements.

Les familles sont invitées à faire une demande écrite pour tout accompagnement d'enfant aux activités qu'il pratique au Centre Social (par un animateur).

Des autorisations parentales sont demandées avant chaque veillée.

Il est demandé aux familles de nous faire un courrier, lorsqu'une autre personne est autorisée à venir chercher l'enfant. La carte d'identité sera demandée, lors de la restitution de l'enfant.

Les états de présences doivent être faits par les animateurs à l'aide de la fiche de présence, préparée la veille par la secrétaire d'accueil. Ces fiches seront vérifiées et signées avant la restitution par la secrétaire.

Le départ comme le retour de la cantine doit obligatoirement se faire accompagné d'animateurs. En effet, l'animateur doit vérifier le nombre d'enfants présents pour le repas. De plus, il doit assurer la sécurité de l'enfant pour traverser le passage pour piétons, qui se trouve entre l'accueil de loisirs et la cantine.

Les enfants ne sont pas autorisés à rester en autonomie dans les locaux.

Nos objectifs

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Amener l'enfant à vivre en collectivité par le biais d'activités, ce qui peut lui permettre de développer autonomie, vie et responsabilité au sein d'une collectivité	Amener l'enfant à développer son autonomie	Responsabilisé l'enfant grâce au partage, à l'entraide dans une vie en collectivité. Respecter l'intimité de l'enfant.
	Encourager l'enfant à prendre des initiatives en ayant l'opportunité de choisir	Faire choisir à l'enfant l'activité de son choix par le biais d'outils mis à leurs dispositions
	Accompagner l'enfant à grandir et se développer dans la mixité, le partage et l'entraide.	Transmettre des notions éducatives et pédagogiques tendant vers des valeurs universelles, avec des activités mixtes et adaptées aux tranches d'âges.

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Permettre au petit enfant, à l'enfant, l'adolescent de s'exprimer et de vivre des projets collectifs.	Valoriser l'enfant et l'encourager à s'exprimer	Organiser des temps d'écoute.
	Favoriser la communication entre parents, enfants et équipe pédagogique, afin d'installer un échange basé sur la confiance.	Organiser des réunions. Mettre en place des journées à thème et des temps de loisirs partagés. Faire appel aux savoirs faire et l'expérience des familles. Proposer aux parents de participer aux grandes sorties pour passer un moment de partage avec leurs enfants

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Favoriser la création, la prise d'initiatives, l'imaginaire de chaque enfant en respectant les règles de la vie collective	Favoriser l'imaginaire de l'enfant	Guider l'enfant vers une prise d'initiative personnelle et le sens des responsabilités Proposer des animations accès sur l'imaginaire. En proposant des règles de jeux susceptibles d'être modifiée, dans la mesure du possible par les enfants.

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Permettre à chacun de vivre des moments forts intergénérationnels	Favoriser et renforcer la transmission de valeurs entre générations.	En mettant en place un partenariat avec une maison de retraite, et faire des activités communes. Travailler en transversalité avec le secteur temps libre, ou d'autres secteurs susceptibles de transmettre leur savoir.

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Permettre à tous les enfants et donc également aux enfants affectés de handicaps d'accéder à des pratiques de loisirs éducatifs collectifs durant leur temps libre, c'est-à-dire hors temps familiale et hors temps scolaire ou assimilé.	Adapter la journée type et l'activité en fonction des besoins de l'enfant Offrir un cadre sécurisant et sécurisé.	Mise en place d'un protocole d'accompagnement individualisé. Installer un contrat de confiance entre la famille, l'enfant et l'équipe pédagogique et la structure d'accueil. Inscription de l'enfant suivant les modalités de l'ALSH et suivant le programme (mercredis et vacances) Réflexions sur l'accessibilité (locaux, rythmes...) Crée le partenariat avec les structures locales telles que IME et les ALSH voisins